

LETTRE D'INFORMATION



**Le mot
du président
Franck Bonnard**

Président du
Syndicat Mixte Vienne
et Affluents (SMVA)
et du Comité de Pilotage
du Contrat Territorial
Vienne Aval

Chers élus, Chers partenaires, Mesdames, Messieurs,

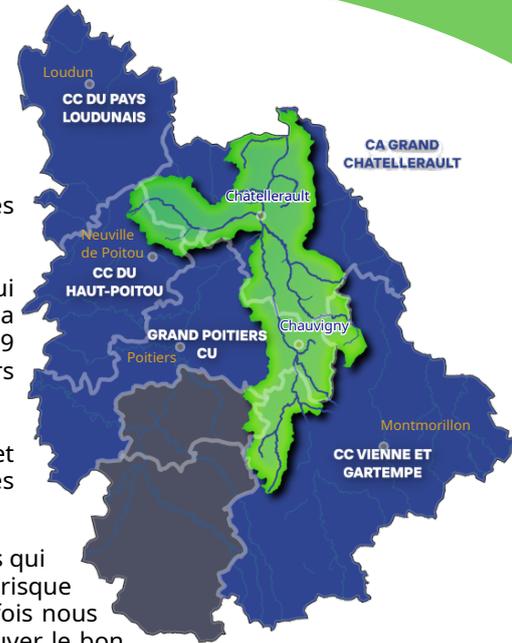
La lettre N°3 du SMVA nous permet de faire un zoom sur nos activités d'été du 1^{er} semestre.

Ce sont essentiellement les actions d'aménagement bassin versant qui rythment les actions du syndicat et plus particulièrement le travail de la région : 3112 ml de linéaires de haies plantées encore cet hiver, 9 restaurations de mares qui éviteront aux intrants de polluer nos cours d'eau.

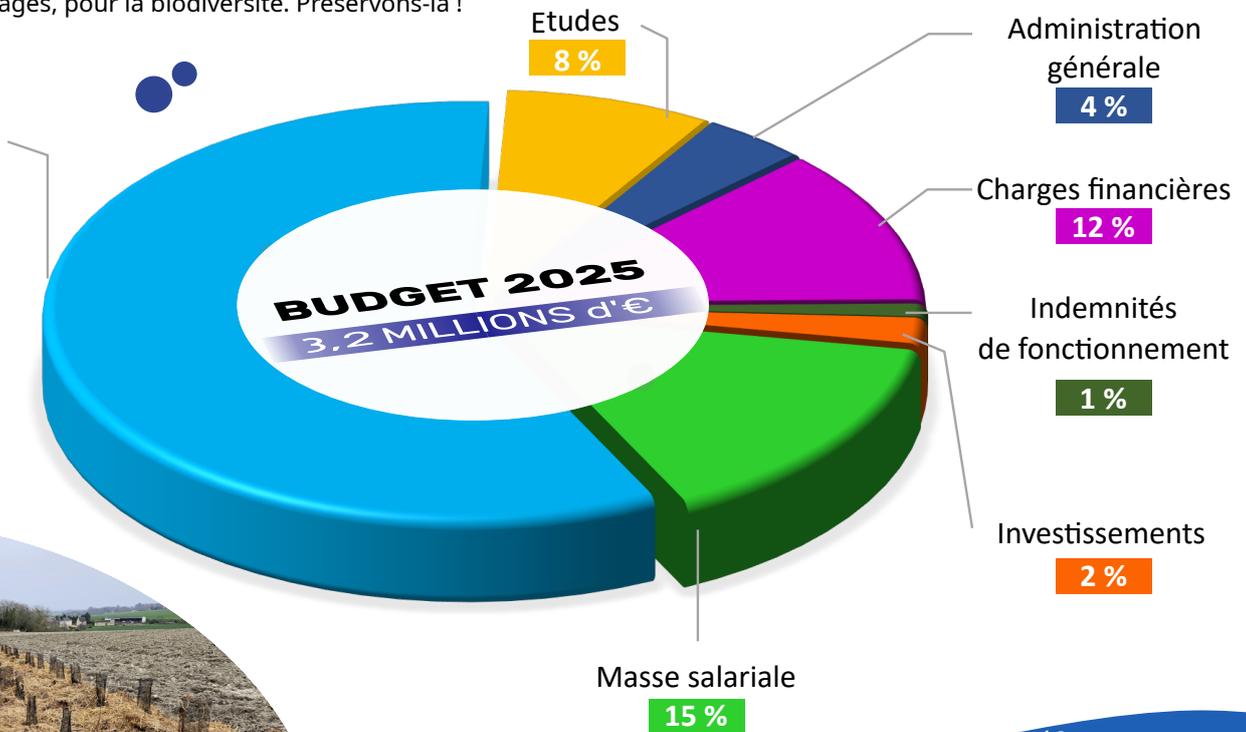
La campagne de piégeage des ragondins s'est avérée très fructueuse et permettra sans aucun doute de réguler la faune qui dégrade les berges des cours d'eau.

Nos techniciens sont de plus en plus sollicités pour des problématiques qui ne relèvent pas de nos compétences car il s'agit très souvent de risque inondation, compétences conservées par les 3 EPCI adhérents. Toutefois nous essayons d'accompagner et orienter au mieux la population pour trouver le bon interlocuteur et/ou prendre les bonnes décisions. Cette confusion des missions des différents acteurs de l'eau nous a engagés à multiplier nos animations pour nous faire connaître du grand public. Je remercie les agents qui ont occupé quelques week-ends au printemps à tenir un stand sur plusieurs événements et participé à des opérations de nettoyage de la nature.

Enfin, je voudrais souligner l'inquiétude qui nous accapare tous quand nous regardons l'état des cours d'eau. Malgré une pluie abondante qui a rechargé convenablement les nappes pendant un an et demi, il a suffi de deux mois secs et chauds voire très chauds pour mettre en assec certains d'entre eux. Cet état montre tout le travail d'actions que l'on doit encore faire de sensibilisation pour avoir des masses d'eau répondant aux objectifs de quantité comme de qualité. L'eau n'est pas inépuisable et elle est essentielle pour de multiples usages, pour la biodiversité. Préservons-là !



Travaux
58 %



Pour une meilleure gestion de l'eau, restaurons la Vienne et ses affluents
+ de quantité, + de qualité, + de biodiversité

Le **SMVA** est un syndicat de bassin versant et pas uniquement un syndicat de rivières. A ce titre et afin de remplir pleinement ses missions, il réalise depuis l'hiver 2022 des aménagements sur le territoire, en lien avec les milieux aquatiques, mais plus éloignés des cours d'eau. Deux actions sont principalement menées :

- La plantation de haies
- La restauration de mares



La plantation de haies

Les plantations de haies sont réalisées sur les versants des cours d'eau et plutôt en zone agricole où les ruissellements peuvent être importants. L'objectif premier des plantations est de limiter l'apport de particules polluantes dans les cours d'eau situés en contre-bas. En effet, lors de la mise en place, les haies sont installées autant que possible, perpendiculairement à la pente. Cela permet de maintenir un maximum d'eau sur le bassin, de diminuer le flux en aval qui pourrait contribuer aux inondations et de favoriser l'infiltration tout en réduisant l'érosion des sols.



Les essences plantées sont sélectionnées de manière à respecter la flore locale et à s'adapter aux variations climatiques. Elles sont aussi choisies pour leur système racinaire important, capable d'épurer l'eau et de piéger certains éléments (azote, phosphore). Les haies constituent un véritable support pour la faune qui peut y trouver lieu de refuge, d'alimentation, de reproduction et d'échange.



La restauration de mares



Les restaurations de mares consistent à redonner à d'anciennes mares leurs fonctionnalités originelles tout en maintenant les usages lorsqu'ils sont présents. Dans le passé, les mares ont souvent été implantées dans les zones de convergence de ruissellement afin de recueillir l'eau pour l'abreuvement des animaux, et limiter les flux vers l'aval. Cet usage n'étant plus perpétué, les mares se sont petit à petit comblées par l'apport de sédiments des versants et part la végétation aux abords.



Lors de son intervention, le syndicat commence par sélectionner la végétation qui s'est développée autour de la mare. Si sa présence est indispensable pour limiter le réchauffement de l'eau et son évaporation, un recouvrement trop important induit un

comblement accéléré de la mare et une limitation des autres espèces. Ensuite, lorsque cela est nécessaire, un curage est effectué pour enlever le surplus de résidus. Des paliers sont créés pour permettre une variation de la hauteur d'eau, le développement d'une plus grande diversité d'espèces et la concentration de l'eau en période estivale. Une partie des berges est également arasée en pente douce pour l'abreuvement de la faune sauvage. Cet arasement contribue aussi à capter les eaux de ruissellement qui seront stockées et filtrées grâce aux diverses plantes présentes.

Le plus important dans la restauration d'une mare n'est pas sa taille ni sa profondeur, mais le maintien d'une couche d'argile étanche en fond pour conserver un maximum d'eau le plus longtemps possible dans l'année.





SMVA : Retour sur nos animations 2025

Nous avons participé à plusieurs événements locaux pour sensibiliser et agir pour la nature :

Animations 2025

28 janvier — Lycée de Thuré

Organisation par nos techniciens et Campus Nat'Thuré Végétal

Intervention pédagogique sur la biodiversité et la préservation des milieux aquatiques.



14 mars — Nettoyons la Nature à Chauvigny

Organisation par l'association SOS NATURE

Belle mobilisation citoyenne pour collecter les déchets et préserver notre environnement naturel.

15 mars — Nettoyons la Nature à Bonneuil-Matours

Organisation par l'ACCA de Bonneuil-Matours

Action participative réussie avec habitants et bénévoles !



24 & 25 mai — Scène de Nature à Châtellerault

Organisation par la ville de Châtellerault

Stand d'information et animations pour petits et grands sur la gestion des bassins versants et la lutte contre les plantes invasives.

1er juin — Fête des mares à la Réserve du Pinail

Organisation par GEREPI

Présentation des actions du SMVA et sensibilisation autour des milieux humides.



14 juin — Nettoyons la Rivière à Châtellerault

Organisation par Grand Châtellerault

Intervention pédagogique sur la biodiversité et la préservation des milieux aquatiques.

Vous souhaitez acheter une propriété en bord de cours d'eau ?

Une partie de la Vienne et de la Creuse est domaniale. Sur ce domaine public, ce sont les services de l'État ou les collectivités locales qui en assurent la gestion. Sur les cours d'eau non-domaniaux, les riverains sont propriétaires de la berge et du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit et sont responsables de leur entretien. L'eau appartient cependant à tous : il est impératif de laisser libre cours aux embarcations.



i Vos droits et devoirs

Votre collectivité en charge de la GEMA (voir rubrique « Votre collectivité compétente ») peut vous apporter des précisions et vous conseiller.

- 1 Vous devez assurer le **bon état écologique** du cours d'eau et le bon **écoulement de l'eau**. Veillez à ce que vos clôtures ne fassent pas obstacle aux embarcations et aux débris végétaux charriés par le courant.
- 2 Vous êtes tenu d'effectuer un **entretien respectueux** et **équilibré** du cours d'eau et de la berge. Vous devez d'assurer le débroussaillage, la taille et la coupe préventive des arbres susceptibles de tomber dans la rivière, ainsi que de retirer les embâcles car ils peuvent causer des inondations. Vous n'êtes pas autorisés à faire de travaux de modification du **profil* du cours d'eau** sans accord de l'administration.
- 3 Vous ne devez pas **introduire de substances** nuisibles (désherbant chimique, déchets...) ni d'**espèces exotiques envahissantes (EEE)** (jussie, poisson-chat...) dans la rivière et à proximité.
- 4 Vous devez laisser un **droit de passage** aux agents chargés de la gestion des cours d'eau dans le cadre de leurs **missions d'intérêt général**.
- 5 Vous disposez d'un **droit de pêche jusqu'à la limite de votre propriété**, sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation.

Calendrier travaux

- Juin/Septembre 2025 : Arrachage de la Jussie
- Août 2025 : Restauration des mares
- Septembre/Novembre 2025 : Travaux Dive de Morthemer
- Septembre 2025 : Travaux Veude des Planches
- Septembre/Octobre 2025 : Travaux Ozon de Chenevelles et Badard

LES PARTENAIRES FINANCIERS

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Vienne &
Gartempe
Communauté de communes

HAUT
POITOU
Communauté de Communes

PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

LE DÉPARTEMENT
la vienne